

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 12 octobre 2011

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 12 octobre 2011 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)  
Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)  
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)  
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)  
M. Mario Côté (Causapschal)  
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)  
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)  
M. Alain Gauthier (Sainte-Ère)  
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)

M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)  
M. Martin Landry (Albertville)  
M. Donald Malenfant (Val-Brillant)  
M. Paul Lepage (Saint-Moise)  
M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)  
M. Gaëtan Ruest (Amqui)  
M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

M. David Desjardins (Causapschal)  
M. Égide Charest (Amqui)  
Mme Marielle Roy (Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absence :           Aucune

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel  
M. Bertin Denis, Service de l'aménagement et de l'urbanisme  
M. Dominique Robichaud, Service de génie  
Mme Nathalie Lévesque, Service de génie

## **1.        OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2011-157   concernant l'ouverture de la séance du 12 octobre 2011**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2.        LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2011-158   concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 octobre 2011**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "Autres sujets" ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 14 septembre 2011
4. Interventions du public
  - 4.1. Grands Prix de la ruralité – Présentation du projet Opération Persévérance scolaire
  - 4.2. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement
  - 5.1 Règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage des TNO – Consultation publique
  - 5.2 Règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage des TNO – Adoption du second projet règlement
  - 5.3 Embauche d'une inspectrice en bâtiment
  - 5.4 Avis sur le plan d'affectation des terres publiques
  - 5.5 Plan de développement durable de la collectivité
6. Communication du service incendie
  - 6.1 Acquisition de véhicules pour le service incendie - Résultats des appels d'offres publics
  - 6.2 Règlement N°2011-11 – décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de véhicules incendie – Adoption
  - 6.3 Acquisition d'une camionnette pour le service incendie – Résultats des appels d'offres et adjudication de contrat
  - 6.4 Acquisition d'une remorque pour le service incendie - Résultats des appels d'offres et adjudication de contrat

7. Communication du service de génie
  - 7.1 Projet Véloroute Desjardins
    - 7.1.1. Décompte définitif des coûts
    - 7.1.2. Réclamation des aides financières au MAMROT et au MTQ
  - 7.2 Achat d'une station d'arpentage GPS - Résultats des appels d'offres et adjudication de contrat
8. Parc régional de Val-d'Irène
  - 8.1. Projet d'amélioration des infrastructures - Phase II - Suivi
  - 8.2. Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - Rue du Versant Sud – Travaux de mise en forme de la rue
  - 8.3. Appel d'offres pour la vente des terrains - Vente du lot 4 785 068
9. Pacte rural et FSTD – Approbation des aides financières
10. Règlement N° 2011-12 régissant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de La Matapédia – Adoption
11. Dévoilement de l'inventaire en patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia
12. Correspondance
13. Période de questions de l'assistance
14. Représentation
15. Autres sujets :
  - 15.1. Prochaine rencontre - Rencontre de travail 26 octobre 2011 19h30
  - 15.2. Attestation de participation à une formation en éthique par le préfet de la MRC – Dépôt
  - 15.3. Dépôt du rapport d'activités du préfet
  - 15.4. Forêt de proximité – Composition d'un comité de travail
  - 15.5. Journée de l'économie sociale
  - 15.6. Motions de félicitations
16. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2011**

#### **Résolution CM 2011-159 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2011**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2011.

Adoptée.

### **4. INTERVENTIONS DU PUBLIC**

#### **4.3. Grands Prix de la ruralité – Présentation du projet Opération Persévérance scolaire**

Monsieur Pierre Boulay, agent de concertation et de développement pour le Comité matapédien pour la formation continue, présente au Conseil l'œuvre d'art et la plaque honorifique reçus par son organisme dans le cadre des Grands prix de la ruralité québécoise. Il dresse les grandes lignes du projet et remercie le Conseil de la MRC pour son soutien à titre de partenaire solidaire et son implication financière via le Pacte rural.

#### **4.4. Période de question de l'assistance**

Monsieur Stéphane Poirier, professeur au CMÉC, présente un projet de résolution concernant l'exploitation minière et gazéifère au Québec, et plus précisément l'exploitation du gaz de schiste. Il fait état des conséquences néfastes de l'exploitation sur la qualité de l'eau. Le Conseil va étudier plus en détail le projet de résolution proposé pour une adoption ultérieure.

### **5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

#### **5.1 Règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage des TNO – Consultation publique**

Le Conseil de la MRC de La Matapédia tient une assemblée publique de consultation afin de consulter la population sur le projet de règlement 2011-01 visant la modification du règlement de zonage des territoires non organisés. Le premier projet de règlement numéro 2011-01 vise la modification du règlement de zonage numéro 04-2007 afin de créer, à même la zone 102 F, la zone 136 R (récréative) où le groupe d'usages *Habitation V – Chalet de villégiature* est autorisé. Le premier projet de règlement numéro 2011-01 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il n'y a aucune représentation du public concernant ce point.

#### **5.2 Règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage des TNO – Adoption du second projet de règlement**

#### **Résolution CM 2011-160 concernant l'adoption du second projet de règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage des TNO**

Considérant que la MRC de La Matapédia est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;

- Considérant que le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant que la MRC de La Matapédia désire créer une zone où le groupe d'usages *Habitation V – Chalet de villégiature* est autorisé;
- Considérant que le conseil des maires a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- Considérant que le conseil des maires doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu ce qui suit :

1. d'adopter le second projet de règlement numéro 2011-01 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. de soumettre le second projet de règlement numéro 2011-01 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

Adoptée.

### **5.3 Embauche d'une inspectrice en bâtiment**

Dans le but de combler un poste d'inspecteur en bâtiment, une offre d'emploi a été publiée invitant les personnes intéressées à soumettre leur curriculum vitae avant le 16 septembre. Un comité de sélection formé de Martin Landry, Steeve Lavoie et Bertin Denis a rencontré trois personnes intéressées par le poste. La rencontre des candidats et l'analyse d'un examen écrit a permis au comité de sélectionner la personne suivante qui répond aux conditions d'embauche :

- Nom : Karine-Julie Guénard
- Formation : DEC en technique d'aménagement et d'urbanisme
- Années d'expérience : 7
- Lieu de résidence : Saint-Vianney

Lors de la séance tenue le 5 octobre dernier, le Comité administratif de la MRC a autorisé l'embauche de Karine-Julie Guénard à titre d'inspectrice à compter du 17 octobre 2011 pour une période d'essai de 6 mois et conformément aux dispositions de la Politique de relations de travail de la MRC.

### **5.4 Avis sur le plan d'affectation des terres publiques**

Le MRNF tient une consultation sur une proposition de plan d'affectation du territoire public (PATP) et invite les MRC à émettre leurs commentaires de manière à contribuer à bonifier le contenu du PATP. Le PATP est un outil de planification par lequel le gouvernement établit des affectations du territoire ainsi que ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. La proposition de PATP du Bas-Saint-Laurent détermine, pour chaque portion du territoire public, ce que le gouvernement entend en faire quant à sa protection ou à son utilisation. L'aménagiste de la MRC a suivi le processus d'élaboration du PATP et adressé certains commentaires faisant l'objet d'une adoption par résolution par le Conseil. Le Conseil désire obtenir plus d'informations sur ce dossier. La décision est donc reportée à une séance ultérieure.

### **5.5 Plan de développement durable de la collectivité**

Monsieur Mario Lavoie dépose au Conseil un projet de protocole d'entente entre la MRC et le CLD pour l'octroi d'un mandat au CLD pour la mise en œuvre du plan de développement durable de la collectivité.

### **Résolution CM 2011-161 concernant l'adoption d'un protocole d'entente entre la MRC et le CLD de La Matapédia visant la mise en œuvre du Plan de développement durable de la collectivité**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu ce qui suit :

1. D'accepter la proposition du CLD de La Matapédia visant la mise en œuvre du Plan de développement durable de la collectivité;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie à signer tout document relatif à la conclusion de cette entente.

Adoptée.

## **6. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE**

### **6.1 Acquisition de véhicules pour le service incendie – Résultats des appels d'offres publics**

	Montant	TPS	TVQ	Total	Montant taxes nettes	Conforme	Rang
Soumissionnaire							
Autopompe neuf avec mousse							
Équipements d'Incendie Levasseur Inc.	217 103.00 \$	10 855.15 \$	19 376.44 \$	247 334.59 \$	236 479.44 \$	Oui	2
Thibault & Associés Inc.	208 807.00 \$	10 440.35 \$	18 636.02 \$	237 883.37 \$	227.443.02 \$	Oui	1

	Montant	TPS	TVQ	Total	Montant taxes nettes	Conforme	Rang
<b>Soumissionnaire</b>							
<b>Autopompe 2001 avec mousse</b>							
Équipements d'Incendie Levasseur Inc.	93 575.00 \$	4 678.75 \$	8 351.57 \$	106 605.32 \$	101 926.57 \$	Oui	1
Thibault & Associés Inc.	98 800.00 \$	4 940.00 \$	8 817.90 \$	112 557.90 \$	107 617.90 \$	Oui	2
<b>Soumissionnaire</b>							
<b>Autopompe 2001</b>							
Équipements d'Incendie Levasseur Inc.	93 575.00 \$	4 678.75 \$	8 351.57 \$	106 605.32 \$	101 926.57 \$	Oui	2
Thibault & Associés Inc.	88 900 \$	4 445.00 \$	7 934.33 \$	101 279.33\$	96 834.33	Oui	1
<b>Soumissionnaire</b>							
<b>Camionnette</b>							
Automobile Villeneuve Amqui Inc.	22 995.00 \$	1 149.75 \$	2 052.30 \$	26 197.05 \$	25 047.30 \$	Oui	1
Didier Automobiles 1997 Inc.	29 075.00 \$	1 453.75 \$	2 594.94\$	33 123.69 \$	31 669.94 \$	Oui	2
<b>Soumissionnaire</b>							
<b>Remorque fermée</b>							
Soudure Mobile 9033-5696 Québec Inc.	5 600.00\$	280.00 \$ Note1	499.80 \$ Note1	6 379.80 \$ Note1	6 099.80 \$	Oui	2
Mécano Mobile R. L. Inc.	4 997.00\$	249.85\$	445.98\$	5 692.83 \$ Note1	5 442.98 \$	Oui	1

## **6.2 Règlement No 2011-11 – décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de véhicules incendie - Adoption**

### **Résolution CM 2011-162 concernant le Règlement no 2011-11 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de véhicules incendie**

- Attendu que la MRC de La Matapédia a compétence en matière de protection contre l'incendie et d'organisation de secours à l'égard des municipalités locales de son territoire en vertu de la résolution CM 167-00 adoptée le 11 octobre 2000;
- Attendu qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de trois camions incendie pour remplacer autant de camions de la flotte de véhicules incendie de la MRC de La Matapédia;
- Attendu que la MRC de La Matapédia est en attente d'une réponse du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour une aide financière du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, (FSTD) Volet V, pour le financement de l'acquisition du camion autopompe 2010;
- Attendu qu'un avis de motion relatif à la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 septembre 2011, conformément à l'article 445 du *Code municipal*.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Sophie Champagne il résolu que le présent règlement portant le numéro 2011- 11 soit et est adopté.

Adoptée.

## **6.3 Acquisition d'une camionnette pour le service incendie – Résultats des appels d'offres et adjudication de contrat**

### **Résolution CM 2011-163 concernant l'adjudication de contrat pour l'acquisition d'une camionnette pour le service incendie**

- Considérant que la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette pour le service incendie;
- Considérant que la MRC a reçu deux soumissions lors de cet appel d'offres, à savoir Automobile Villeneuve Amqui inc. (26 197.05 \$), et Didier Automobiles 1997 inc (33 123.69 \$).

En conséquence, sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu d'accepter la soumission de Automobile Villeneuve Amqui Inc., au montant de 26 197.05 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une camionnette Ford Ranger 2011 (Sport 4 X4), cette soumission étant la plus basse conforme reçue dans le cadre du présent appel d'offres.

Adoptée.

#### 6.4 Acquisition d'une remorque pour le service incendie – Résultats des appels d'offres et adjudication de contrat

##### Résolution CM 2011-164 concernant l'adjudication de contrat pour l'acquisition d'une remorque fermée pour le service incendie

Considérant que la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une remorque fermée pour le service incendie;

Considérant que la MRC a reçu deux soumissions lors de cet appel d'offres, à savoir Mécano Mobile R. L. Inc. (5 692,83 \$) et Soudure mobile 9033-5696 Québec inc. (6 099,80 \$).

En conséquence, sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'accepter la soumission de Mécano Mobile R. L. Inc., au montant de 5 692,83 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une remorque fermée, cette soumission est la plus basse conforme reçue dans le cadre du présent appel d'offres.

Adoptée.

## 7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE

### 7.1. Projet Véloroute Desjardins

#### 7.1.1 Décompte définitif des coûts

##### Résolution CM 2011-165 concernant le paiement des décomptes progressifs et définitifs des travaux pour le projet de la Véloroute Desjardins

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'accepter les décomptes progressifs de même que les avis de modification en lien à chacun des décomptes et autoriser le paiement des montants décrits ci-après et libérer le montant de la retenue spéciale de 8 000 \$ pour les travaux de construction du sentier du Camping d'Amqui.

Travaux	Entrepreneur	Montant du décompte (# décompte)	Montant autorisé pour paiement
Phase VI : Construction d'une piste cyclable, secteur du Parc de l'Hôtel de ville d'Amqui	Les Entreprises L.Michaud et fils	63 687,30 \$ (#2)	57 318,57 \$

Adoptée.

##### Résolution CM 2011-166 concernant le paiement des décomptes progressifs et définitifs des travaux pour le projet de la Véloroute Desjardins

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu d'accepter les décomptes définitifs et autoriser le paiement des montants de la retenue devant être libérés tel que décrit ci-après :

Travaux	Entrepreneur	Montant de la soumission	Montant final des travaux	Montant des paiements autorisés	Montant de la retenue	Montant de retenue devant être libéré
Phase VI : Construction d'une piste cyclable, secteur du Parc de l'Hôtel de ville d'Amqui	Les Entreprises L.Michaud et fils	85 713,89 \$	78 614,75 \$	70 753,28 \$	786,15 \$	7 075,32 \$

Adoptée.

##### Résolution CM 2011-167 concernant le paiement des décomptes progressifs et définitifs des travaux pour le projet de la Véloroute Desjardins

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser le paiement des factures suivantes relatives à des travaux de construction de la Véloroute Desjardins :

Description	Fournisseur	Montant de la facture
Panneau d'honneur	Letrage Allard	2 863,16 \$
Balise, route 132 près du Camping	Develo Tech	3 572,55 \$
Arrêts d'auto, route 132 près du Camping	Béton Provincial	2 963,82 \$
Barrières d'accès	Atelier de soudure Gilles Roy	5 605,11 \$
Engazonnement en plaque	Bélanger centre jardin	574,18 \$
Conduite d'égout pluvial, rue Morin	Entreprises L.Michaud	6 040,88 \$
Honoraire, rue Morin	BPR	1 704,82 \$
Honoraire, surveillance secteur Hôtel de Ville	Véloroute Desjardins de la Matapédia	7 367,13 \$
Honoraire, passerelle déplacement	Innovation Amerik	814,56 \$

Adoptée.

### 7.1.2 Réclamation des aides financières au MAMROT et au MTQ

#### **Résolution CM 2011-168 concernant une réclamation du programme d'infrastructure de loisirs (PIL) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'autoriser Monsieur Mario Lavoie, directeur général de la MRC, à signer le formulaire de réclamation du programme d'infrastructure de loisirs (PIL) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2011-169 concernant une réclamation du programme de développement de la Route Verte, ministère des Transports**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'autoriser Monsieur Mario Lavoie, directeur général de la MRC, à signer le formulaire de réclamation du programme de développement de la Route Verte, ministère des Transports.

Adoptée.

### **7.2. Achat d'une station d'arpentage GPS – Résultats des appels d'offres et adjudication de contrat**

Tel qu'autorisé lors de la séance de travail du 28 septembre dernier, le service de génie municipal a publié un appel d'offres public sur le Service Électronique d'Appel d'offres (SÉ@O) pour l'acquisition d'une station d'arpentage GPS et nous avons reçu des soumissions des deux distributeurs de ce type d'équipement au Canada. Les soumissions reçues sont (taxes incluses) :

- Cansel de Québec : 55 698.33 \$
- LEICA de Lachine : 48 987.75 \$

Le plus bas soumissionnaire propose un équipement différent de celui spécifié au devis et nous devons encore vérifier sa conformité avant de recommander son acceptation. Les soumissions sont valides pour une période de 90 jours venant à échéance le 11 janvier 2012. L'achat de cet équipement peut être financé par le projet du nouveau parc éolien du Lac Alfred dont nous anticipons des revenus de plus de 1 M\$ sous forme de redevances pour les matériaux à extraire des gravières dans le TNO pour les deux prochaines années. Cependant, l'entrepreneur ne peut pas nous confirmer le nombre de gravières à aménager ni les quantités de matériaux prévus à extraire d'ici la fin de l'année; les revenus sont non confirmés pour 2010.

La décision de l'achat de l'appareil est reportée à la séance de décembre et, s'il y a lieu, de faire la commande en 2012 et de prévoir les fonds nécessaires sur le prochain exercice budgétaire.

## **8. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE**

### **8.1. Projet d'amélioration des infrastructures - Phase II – Suivi**

#### **Résolution CM 2011-170 concernant l'échéancier de réalisation des travaux de la phase II du projet d'amélioration des infrastructures au Parc régional de Val-d'Irène**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'échéancier suivant de réalisation des travaux de la phase II du projet d'amélioration des infrastructures au Parc régional de Val-d'Irène :

#### **1. Reconstruction du chalet principal :**

Réunion démarrage	5 octobre 2011
Dépôt concept révisé	21 octobre 2011
Dépôt rapport biomasse	24 octobre 2011
Mandat ingénieurs mécanique/électricité	CA 26 octobre 2011
Avis de motion pour emprunt	CM 23 novembre 2011
Dépôt plans et estimation préliminaires	9 décembre 2011
Mandats plans définitifs	CM 14 décembre 2011
Adoption règlement emprunt	CM 14 décembre 2011
Dépôt plans et estimation définitifs	3 février 2012
Mandat pour appel d'offres	CM 8 février 2012
Appel d'offres et soumission	13 février au 5 mars
Approbaton règlement emprunt	5 mars 2012
Adjudication	CM 8 mars 2012
Travaux	1 mai au 30 octobre

## 2. Prolongement réseaux aqueduc & égout (rue Versant Sud):

Rencontre municipalité pour financement	26 septembre 2011
Demande d'autorisation au MDDEP	30 septembre 2011
Mandat pour appel d'offres (rue)	CM 12 octobre 2011
Adjudication contrat (rue)	CA 26 octobre 2011
Travaux mise en forme (rue)	1 au 15 novembre
Avis de motion pour emprunt	CM 23 novembre 2011
Mandat pour appel d'offres (aqueduc et égout)	CM 23 novembre 2011
Appel d'offres et soumission	28 novembre au 10 décembre
Adoption règlement emprunt	CM 14 décembre 2011
Approbation règlement emprunt	31 janvier 2012
Autorisation MDDEP	31 janvier 2012
Adjudication travaux (aqueduc et égout)	CM 8 février 2012
Travaux	1 mai au 31 mai

## 3. Construction des chalets d'hébergement :

Réunion de coordination avec comité de travail	19 septembre 2011
Recherches et proposition de concepts	Octobre 2011
Dépôt plans et estimation préliminaires	18 novembre 2011
Mandats plans définitifs et appel d'offres	CM 23 novembre 2011
Avis de motion pour emprunt	CM 23 novembre 2011
Adoption règlement emprunt	CM 14 décembre 2011
Appel d'offres et soumission	15 janvier au 6 février
Approbation règlement emprunt	6 février 2012
Adjudication	CM 8 février 2012
Travaux	1 mai au 30 novembre

Adoptée.

### 8.2. Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - Rue du Versant Sud – Travaux de mise en forme de la rue

#### Résolution CM 2011-171 concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - Rue du Versant Sud – Travaux de mise en forme de la rue

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de mise en forme de la rue du Versant sud au Parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

Monsieur Gaëtan Ruest demande à ce que l'une des rues du parc régional porte le nom de M. Omer Lévesque, qui a concédé à l'époque une partie de ses lots pour la mise en place de la station de ski.

### 8.3. Appel d'offres pour la vente des terrains - Vente du lot 4 785 068

#### Résolution CM 2011-172 concernant la vente du lot 4 785 068 au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu que soit autorisée la vente du terrain # 4 785 068 situé sur la rue de la Poudreuse à Mme Amélie St-Onge et à M. Joël Tremblay aux conditions suivantes :

- Le terrain est vendu tel que vu au montant de 28 482,39 \$ taxes incluses;
- Le dépôt de 500 \$ versé par l'acheteur est encaissé par la MRC et est déduit du prix d'achat si un contrat de vente conforme aux présentes conditions est soumis pour signature dans les trois (3) mois des présentes à défaut de quoi la vente est annulée et le dépôt de soumission est conservé par la MRC;
- L'acheteur doit terminer ou faire terminer les travaux de construction d'une habitation sur le terrain de manière à ce qu'elle soit prête pour l'occupation en conformité avec les règlements applicables en cette matière dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant la signature du contrat d'achat;
- À défaut par l'acheteur de terminer les travaux dans le délai prévu, il s'engage à signer, sur demande et en faveur du vendeur, un acte de rétrocession ayant pour objet le terrain vendu, moyennant le remboursement par le vendeur d'une somme équivalente à soixante-quinze pour cent (75%) du prix payé pour le terrain. Dans cette éventualité, toutes les améliorations faites au terrain seront conservées par le vendeur à titre de dommages liquidés;
- L'acheteur s'engage à ne pas revendre le terrain avant qu'une habitation y ait été érigée et qu'elle soit prête pour l'occupation en conformité avec les règlements applicables en cette matière. Toutefois, l'acheteur pourra revendre le terrain à toute personne qui s'engagera, lors de la transaction, à inclure au contrat notarié son engagement à assumer toutes les obligations et les engagements incombant au premier acheteur dans le contrat d'achat initial signé par les parties;
- L'acheteur assume tous les frais de transaction incluant les taxes applicables, le coût des permis et des services de téléphonie et de télécommunication;
- L'acheteur s'engage à faire inscrire au contrat de vente toutes les conditions de la présente résolution de même que toute servitude requise par Hydro-Québec pour la construction d'une ligne électrique publique;

- La construction sur ces terrains est assujettie aux règlements municipaux de la municipalité de Sainte-Ère concernant entre autres l'installation des puits artésiens, des installations septiques et des entrées et l'abattage des arbres;
- Le vendeur assume les frais de subdivision cadastrale du terrain, de bornage de sa façade et d'installation d'une ligne électrique publique, excluant le raccordement privé;
- que la préfète madame Chantale Lavoie et le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Mario Lavoie soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Adoptée.

## 9. PACTE RURAL ET FSTD – APPROBATION DES AIDES FINANCIÈRES

### Résolution CM 2011-173 concernant les octrois des aides financières du Pacte rural et du Fonds de soutien des territoires en difficulté (FSTD) volet I de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. d'approuver les recommandations du comité du Pacte rural et de diversification pour les projets présentés au Pacte rural et au Fonds de soutien des territoires en difficulté (FSTD) volet I de la MRC de La Matapédia à savoir :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	VOLET FINANCEMENT	AIDES FINANCIÈRES OCTROYÉES	
				PNR	FSTD
PNR-1127	Inventaire halieutique et macrobenthique au sud du lac Matapédia	Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche	Projet d'intérêt régional	5 000\$	
PNR-1128 et FSTD-1110	Organisation d'un forum socioéconomique	Municipalité de Val-Brillant	Projet d'intérêt local	3 000 \$	5 000\$
PNR-1129	Aménagement d'un jardin communautaire et d'un site de compostage	Comité de développement ETCS de Sainte-Marguerite-Marie	Projet d'intérêt local	3 500 \$	
PNR-1130	Acquisition d'équipements de loisir	Loisirs de St-Noël inc.	Projet d'intérêt local	5 808 \$	
PNR-1131 et FSTD-1111	Réalisation de plans et devis et demande d'autorisation au MDDEP pour l'agrandissement du camping et l'aménagement d'un tronçon des berges du ruisseau Lauzier	Municipalité de Val-Brillant	Projet d'intérêt local	1 456 \$	4 856 \$
PNR-1132	Cour d'école de Saint-Tharcisius	Conseil d'établissement des écoles Saint-Vianney / Saint-Tharcisius	Projet d'intérêt local	10 000 \$	
PNR-1133	Salon des mots	Comité Culture et Concertation de Sayabec et Bibliothèque municipale Quillit de Sayabec	Projet d'intérêt régional	6 500 \$	
PNR-1134 et FSTD-1112	Acquisition d'un camion de type cube pour cueillette / livraison	ALESE	Projet d'intérêt régional	14 000 \$	14 000 \$
PNR-1122 FSTD-1109	Développement résidentiel et récréotouristique	Municipalité de St-Vianney	Projet d'intérêt local	8 500 \$	20 000 \$

2. D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les protocoles d'entente avec chacun des promoteurs des projets et à effectuer le versement des aides financières en respect des conditions de la politique d'investissement et du protocole d'entente.

Adoptée.

## 10. RÈGLEMENT NO 2011-12 RÉGISSANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA - ADOPTION

### Résolution CM 2011-174 concernant le Règlement No 2011-12 régissant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC de La Matapédia

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 121 intitulé *Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs*, modifiant la *Loi sur les véhicules hors route*, prévoit, à son article 4, l'insertion de l'article 12.2 afin que la circulation d'un véhicule hors route ne soit permise, dans les lieux énumérés aux paragraphes 1° à 4° de l'article 12.1, qu'entre 6 heures et 24 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.2 de la loi mentionnée ci-dessus doit entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'article 47.2 de la *Loi sur les véhicules hors route* prévoit à l'alinéa 1 que toute municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer à l'égard de tout ou partie de son territoire les heures, qui peuvent varier selon les parties de territoire, pendant lesquelles la circulation des véhicules hors route est permise;



CONSIDÉRANT QUE suite à une consultation des municipalités de son territoire, il n'y a pas de problématique particulière de cohabitation entre les utilisateurs de véhicules hors route (VHR) et les riverains des sentiers sur le territoire qui nécessiteraient l'application d'une limitation aux heures de circulation des VHR;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge qu'il est opportun d'adopter un règlement pour déterminer les heures pendant lesquelles la circulation des véhicules hors route est permise dans son territoire ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Martin Landry, il est proposé et résolu que le Conseil de la MRC de La Matapédia adopte le règlement N° 2011-12 tel que présenté.

Adoptée.

## **11. DÉVOILEMENT DE L'INVENTAIRE EN PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

L'inventaire en patrimoine bâti de la MRC est maintenant disponible sur Internet. Le mandat, réalisé par Patriarch, a été complété ce printemps et maintenant accessible au public :

- Sur le site Internet de la MRC au [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca), dans la section Centre de documentation, sous-section Études et rapports;
- dans les bureaux municipaux;
- sur le Répertoire du patrimoine culturel québécois au <http://www.patrimoine.culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/recherche.do?methode=afficher>.

Le répertoire prend deux formes, soit un rapport synthèse ainsi que 400 fiches d'inventaire, dont les 100 fiches des bâtiments d'intérêt supérieur sur le territoire de la MRC. L'inventaire prend aussi rapport synthèse qui dresse un portrait patrimonial par municipalité et TNO ainsi qu'une description historique et architecturale des 100 bâtiments de plus grand intérêt. Il comporte enfin une série de recommandations visant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine matapédien.

## **12. CORRESPONDANCE**

Monsieur Mario Lavoie dépose au Conseil la correspondance. On accorde une importance particulière aux suivantes :

14-09-2011 : Madame Diane Arbour, Impressions Alliance 9000;  
12-09-2011 : M. Mario Bergeron, MTQ  
19-09-2011: M. Pierre Roberge, directeur régional, DEC  
19-09-2011 : MM. Clément Gignac (MRNF) et Sam Hamad (MDEIE)  
16-09-2011 : Mme Line Bérubé, ministère de la Famille et des Aînés

Monsieur Steve Lamontagne demande s'il est possible qu'un accusé de réception soit transmis lorsque la MRC reçoit sa correspondance. Monsieur Mario Lavoie reçoit le commentaire et verra comment répondre à cette problématique.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Il n'y a aucune question d'adressée par l'assistance.

## **14. REPRÉSENTATIONS**

Il n'y a aucune représentation.

## **15. AUTRES SUJETS**

### **15.1 Prochaine rencontre – Réunion de travail du 6 octobre 2011**

La prochaine rencontre de travail de la MRC se tiendra mercredi le 26 octobre à compter de 19h30.

### **15.2 Attestation de participation à une formation en éthique par le préfet de la MRC - Dépôt**

Madame Chantale Lavoie dépose au Conseil son attestation de participation à une formation en éthique.

### **15.3 Dépôt du rapport d'activité de la préfet**

Madame Chantale Lavoie dépose son rapport d'activités du dernier mois au Conseil

#### **15.4 Forêt de proximité – Composition d'un comité de travail**

##### **Résolution CM 2011-175 concernant la composition d'un comité de travail – Forêt de proximité**

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu de former un comité de travail composé de mesdames : Danielle Marcoux, Sophie Champagne, Réjeanne Doiron, Chantale Lavoie et messieurs Jean-Marc Roy, Martin Landry, Alain Gauthier, Georges Guénard et Réginald Duguay afin de :

- Valider le contenu du mémoire qui sera déposé par la MRC dans le cadre de la présente consultation initiée par le MRNF sur le sujet qui prendra fin le 11 novembre prochain;
- développer en concertation avec les municipalités des propositions gagnantes visant la reconduction de la convention de gestion territoriale qui se termine le 31 mars 2013;
- élaborer une ou des propositions qui seront soumises au conseil afin de positionner la Matapédia dans l'appel de projet provincial (10-15 projets au Québec) dont la mise en œuvre est prévue pour avril 2013.

Adoptée.

#### **15.5 Motion de félicitations**

##### **Résolution CM 2011-176 concernant des motions de félicitations**

Il est proposé et résolu unanimement d'adresser des motions de félicitations aux personnes et organismes suivants pour les reconnaissances reçues lors des Grands prix de la ruralité québécoise :

M. Paul Lepage pour ses 30 années d'implication dans le milieu municipal  
 M. Serge Fortin, pour le Prix Jean-Marie-Moreau  
 MRC de La Mitis, pour le projet en sécurité civile

Adoptée.

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **Résolution CM 2011-177 concernant la levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu de lever la séance à 22h10.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfète

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint